

Note de service

Destinataire : Tous les employés du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Expéditeur : Syndy Palma
Chef de service des conditions d'exercice

Date : 4 mars 2025

Objet : Aide-mémoire – Primes à paliers

Bonjour,

Dans le cadre des nouvelles conventions collectives 2024-2028 pour la FIQ, CSN, SCFP et SNS, un nouvel outil est mis à votre disposition afin d'expliquer les notions entourant les primes à paliers applicables dans notre établissement. Il vous permettra d'obtenir une vue d'ensemble des primes auxquelles vous êtes admissibles en fonction de votre milieu de travail, de vos quarts effectués et du nombre d'heures travaillées. Il comprend également des références aux articles des conventions collectives liés à chaque prime. Nous vous encourageons à consulter ces articles afin de bien comprendre leur application et leurs spécificités.

Ces primes ont été paramétrées pour la paie couvrant la période du 23 février 2025 au 8 mars 2025, payable dès le 20 mars 2025.

Contenu de l'outil :

- Explication des différentes primes (soir, nuit, fin de semaine, soins critiques, psychiatrie, etc.).
- Conditions d'admissibilité et montants applicables disponibles sur l'[intranet](#) sous le thème primes d'inconvénients et primes de milieu.
- Paliers possibles en fonction du nombre d'heures travaillées disponibles sur l'[intranet](#), sous le thème primes d'inconvénients et primes de milieu.
- Les articles des conventions collectives applicables à chaque prime.

Afin de faciliter la compréhension des informations inscrites sur votre feuille de temps et votre talon de paie, un document a été préparé pour détailler la correspondance entre les anciens et nouveaux codes de primes. Il inclut également une description des primes telles qu'elles apparaîtront sur votre talon de paie à compter du 20 mars.

- [Tableau sur les codes des primes à paliers](#)



Accès à l'outil :

L'outil est disponible sur l'intranet sous la rubrique :
Ressources humaines > Conditions d'exercice > Nouvelles conventions collectives

Vous pouvez également y accéder directement via ces liens :

- [Tableau explicatif des primes d'inconvénients à paliers](#)
- [Tableau explicatif des primes de milieux à paliers](#)

Pour toute question :

- Pour toute question relative au **paiement** des primes, veuillez adresser vos demandes au service de la paie via une requête Octopus.
- Pour toute question concernant l'**application** des primes, vous pouvez écrire à :
infoconvention2024.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration.